

En mars 1960, une Mission de visite de l'ONU est au Rwanda. Le Gouvernement belge venait à son tour de faire une importante déclaration sur l'Avenir du Rwanda-Urundi. Monsieur l'Abbé A. KAGAME donne son point de vue sur différents problèmes du moment. Lisez

Abbé Alexis KAGAME

Astrida, le 13 mars 1960

Du Vic. Ap. De KABGAYI

B.P. 62 Astrida

RWANDA, AFRIQUE BELGE

Monsieur le Président.

Le 10 courant, à Astrida, la Mission de Visite de l'ONU que vous dirigez, a eu la délicate attention de m'accorder une audience à laquelle je ne m'attendais pas, vu que je n'avais pas jugé opportun d'en solliciter une. Je Vous en remercie bien sincèrement, Monsieur le Président, et j'en exprime ma vive reconnaissance à tous les membres de la Mission de Visite.

Etant donné, Monsieur le Président, que j'avais décidé de ne pas me présenter, je n'avais pas préparé une note résumant la matière des déclarations que j'ai développées oralement lors de l'audience.

Il me fut demandé, par le Secrétariat de la Mission de Visite, de rédiger une note, dans laquelle seraient repris les points que je venais d'exposer. Je me suis rapidement employé à cette tâche, afin que la note Vous parvienne dans le plus bref délai possible. Aussi suis-je heureux, Monsieur le Président, de Vous l'envoyer aujourd'hui en profitant d'une occasion qui se rend à Kigali.

Lors de l'audience je me servais de quelques notes sommaires écrites à la main en vue de me rappeler les idées principales. Dans cette rédaction, j'ai un peu développé les points qui avaient besoin d'être davantage explicités et que j'avais trop résumés lors de l'audience.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments bien respectueux en Notre-Seigneur.

Abbé Alexis KAGAME

Abbé Alexis KAGAME

Du Vic. Ap. De KABGAYI

POINT DE VUE D'Abbé A. Kagame

INTRODUCTION

Monsieur le Président,

N'ayant pas eu moi-même l'intention de solliciter cette audience, je n'ai pas préparé un texte à présenter à la Mission de Visite. Je n'ai écrit que quelques idées principales à développer oralement.

Mon intention n'est pas de Vous exposer l'origine et le développement des événements dont le Rwanda a été le théâtre depuis novembre de l'année dernière. Tous vos interlocuteurs Vous en ont abondamment parlé et d'autres Vous en parleront certainement dans la suite. Je pense évidemment que chacun tient à accuser ses adversaires et que d'autres Vous exposent leurs doléances. Bien peu nombreux seront probablement ceux qui penseront à l'essentiel ; c'est-à-dire à proposer les divers moyens de sortir de l'impasse où nous sommes acculés. C'est pour cela que je voudrais principalement m'attacher à suggérer les moyens que je crois susceptibles de ramener la paix en notre pays.

LA DECLARATION MINISTERIELLE

Avant de passer cependant au sujet principal que je voudrais souligner, je dirai un mot du document ayant proposé les réformes politiques en notre pays. En ce qui me concerne personnellement, je juge que la Déclaration Ministérielle n'est pas acceptable, et cela pour trois raisons principales :

- Cette Déclaration aurait dû être discutée par les organismes légaux de notre pays, ou du moins par l'un d'entre eux (Conseil Supérieur du pays, Conseil Général du Ruanda-Urundi). La discussion n'ayant pas eu lieu, on ne voit pas que l'Administration tutrice ait

officiellement recherché l'avis autorisé du pays. Donc la Déclaration Ministérielle, mise en application dans ces conditions, devient une base de politique directe **imposée**.

- Cette Déclaration organise l'élection périodique des « Bourgmestres », ou autorités de l'échelon de base dit « Commune », remplaçant la sous-chefferie actuelle. Ceci équivaut à condamner le pays à l'anarchie. Le « Bourgmestre » dépendant des électeurs, en effet, ne peut faire régner la paix, puisqu'il éviterait de mécontenter ses électeurs. Supposons cependant que l'un ou l'autre « Bourgmestre » fasse réellement son devoir : s'imagine-t-on un pays au stade du nôtre où l'échelon administratif de base changerait de titulaire tous les 3 ou 4 ans, au gré de surenchères démagogiques ? C'est pourquoi je crois qu'il est sage de confier « la Commune » (sous-chefferie) à des titulaires fonctionnaires nommés par les Autorités responsables de la politique générale du pays et de laisser le Conseil Communal élu évoluer dans sa propre sphère.
- L'Administration tutrice, en principe par la Déclaration Ministérielle et ensuite par les Ordonnances d'application, impose au pays les électeurs étrangers réalisant certaines conditions. Je crois que l'on ne pouvait prudemment octroyer pareil droit aux étrangers sans entendre l'opinion des autochtones, en ce sens que ces étrangers pourraient ultérieurement en souffrir les conséquences de la part des autochtones, au moment de l'indépendance.

LES MOYENS DE RAMENER LA PAIX AU RWANDA

Je n'ignore pas, Monsieur le Président, la nature de la mission qui Vous a été confiée. Mais les indigènes que vous rencontrez et que Vous aurez encore l'occasion de rencontrer, ne le comprennent pas ainsi. Ils s'imaginent que Vous constituez une espèce de Tribunal et que Vous prendrez Vous-mêmes les décisions définitives sur les sujets qui Vous sont exposés.

J'ai appris par la radio que Vous avez adressé au Rwanda un communiqué, disant que Vous êtes venus aider le Roi, le Gouvernement Belge et les Partis politiques à s'entendre, afin que le pays retrouve la paix. Ceci m'autorise à croire que la Mission de Visite peut être considérée comme une Mission de Réconciliation sans outrepasser les instructions reçues du Conseil de Tutelle. En toute hypothèse, Vous ne pouvez pas quitter le pays sans y avoir ramené une paix **garantie**. Il faudrait que l'Administration tutrice, d'une part, et les Partis politiques, d'autre part, soient invités par Vous à une espèce de conférence et signent en commun une Convention que chaque partie devra observer loyalement, afin que la paix règne de nouveau dans le pays. Des deux cotés, il y a des concessions à faire, dont les principales me semblent les suivantes.

CONCESSION ET COMPROMISSION

- **L'Etat d'exception devrait être rapporté.** Une mesure de ce genre peut devenir progressivement une oeuvre d'abus, lorsque les circonstances qui l'ont motivée sont modifiées. En toute hypothèse, dans la supposition de cette convention que je suggère, l'état d'exception n'aurait plus sa raison d'être.
- **Il faudrait que l'Administration libère les prisonniers politiques.** Un proverbe de notre langue dit : « Assis on suspend une brindille, mais pour le reprendre on doit se lever ». C'est-à-dire qu'on peut facilement poser un acte, mais une fois l'acte posé, il devient difficile de ramener les choses au statu quo antérieur. Il peut donc se faire que l'Administration locale n'ait pas le pouvoir d'opérer pareille mesure ; dans ce cas, vous avez tout le temps pour suggérer l'intervention des Autorités Supérieures. On devrait **proclamer une amnistie générale et passer l'éponge sur le passé**, parce que les mesures contraires ne peuvent pas aboutir efficacement à rétablir la situation.
- Vous devriez, en commun avec les Autorités Belges et le Roi du Rwanda, proclamer que **les gens déplacés, les sinistrés, rentrent dans leurs propriétés respectives**, s'ils le désirent. Je suis convaincu qu'une proclamation de ce genre, sincèrement appuyés par les Autorités, aurait son plein effet.
- Dans le cadre de cette **pacification des esprits**, au moment de la rencontre que je viens de proposer, il faudrait annoncer **une conférence de la Table Ronde** qui se tiendrait à Bruxelles, où les représentants du Rwanda, du Burundi, de la Belgique et de l'ONU, discuteraient de l'avenir politique de nos deux pays.

Voilà, Monsieur le Président, les mesures que je crois susceptibles de ramener la paix en notre pays, en attendant que la Mission de Visite fasse son rapport et que le Conseil de Tutelle ou l'ONU prenne, en commun avec la Belgique, les mesures définitives pour régler la position.

LES ELECTION EN JUIN 1960.

On a prévu que les élections auraient lieu en juin de cette année-ci. En ce qui me concerne personnellement, je m'étonne que ceux qui nous gouvernent ne soient pas suffisamment éclairés sur la situation réelle de l'atmosphère dans laquelle nous vivons. Les élections en juin prochain sont absolument inconvenables ; il faut d'abord pacifier le pays, calmer les esprits et assurer la liberté de la parole. On ne conçoit pas des élections libres sous l'occupation militaire et dans une atmosphère de peur. Elles ne peuvent avoir lieu et comporter une signification réelle qu'après la mise en

pratique sincère, loyale, des moyens que nous venons de suggérer au paragraphe précédent destiné à ramener la paix dans le pays.

Je ne vois que, d'autre part, pourquoi les femmes ne voteraient pas. On admet le principe qu'elles prendraient ultérieurement part au vote, mais que pour les prochaines élections, la chose est impossible, vu la difficulté d'établir les listes. Ceci n'est vraiment pas valable : qu'on prenne son temps pour établir les listes, car il s'agit d'un événement trop important. Les femmes exercent dans le Rwanda une grande influence et s'intéressent à la politique. Il y en a même qui ont adhéré à tel ou tel Parti politique en achetant la carte de membre.

LES PARTIS POLITIQUES.

Il y a actuellement au Rwanda trois Partis politiques et un quatrième en apparence : c'est qu'en effet l'APROSOMA (Association pour la Promotion Sociale de la Masse) et PARMEHUTU (Parti du Mouvement pour l'Emancipation des Bahutu) constituent un seul et unique Parti. Ils ont pris deux dénominations différentes, en vue d'avoir une double représentation et de s'assurer ainsi la prépondérance dans les régions officielles. Les deux autres sont l'UNAR (Union Nationale Rwandaise) et le RADER (Rassemblement Démocratique Rwandais). Ce dernier parti est certainement fictif, le nombre de ses adhérents étant presque constitué de ses seuls leaders Batutsi opposés au Roi et employés de l'Administration.

Tous ces Partis ont ceci en commun, qu'ils sont plus ou moins totalitaires, les formes de la Démocratie européenne n'ayant aucune base dans notre culture. L'APROSOMA-PARMEHUTU, Parti bicéphale, a ceci de particulier qu'il est **raciste** : pas donc simplement **racial**. On peut concevoir un parti racial, défendant les intérêts d'une ethnie. Mais pour le cas du Rwanda, ce double Parti exclut tout adhérent de race non hutu, et veut en plus exterminer ou du moins parquer en zone spéciale les représentants des autres races. Ce point de vue a été officiellement exposé dans un télégramme envoyé par les dirigeants à l'ONU. On peut se demander comment l'Administration n'ait pas tenté de corriger cette tendance doctrinale aussi nettement opposée à la Démocratie. Chaque Parti politique de chez nous est une improvisation : on devrait le soutenir et l'éduquer.

J'ai proposé en son temps à Monsieur Harroy que soit composé un schéma de principes qui constitueraient un manuel à l'usage des Partis politiques. Ils devraient savoir leur rôle et les limites qu'ils ne peuvent pas dépasser.

QUESTION DE L'AUTONOMIE ET DE L'INDEPENDANCE.

L'opinion générale au pays, même indépendamment des politiciens, semble souhaiter à l'unanimité obtenir l'indépendance immédiate. En ce qui me concerne personnellement, je me rends

compte qu'au stade où en est l'histoire de l'Humanité, le terme « indépendance » ne correspond pas à la signification qu'on lui attachait naguère. C'est de l' « interdépendance » qu'on devrait parler. Je me rends également compte d'un fait : depuis les derniers événements s'étant déroulé au Rwanda, si l'on ne tente pas de réaliser, sans plus tarder, la **réconciliation** qui s'impose, l'opinion générale du pays sera acculée à la xénophobie, ce qui serait vraiment regrettable.

Il faudrait donc dès maintenant préparer cette autonomie ou cette indépendance dans un climat d'amitié, surtout vis-à-vis du Gouvernement Belge qui a tant fait le progrès économique et social de ce pays. Tous les aspects du progrès réalisé dans un pays dépendent du développement économique, évidemment. Si notre société a pu en arriver au stade actuel, c'est grâce aux investissements publics et privés que la société indigène et les importateurs des capitaux vivent en paix et jouissent au même titre du fruit de ces investissements. J'avais l'âge de raison lorsque les Belges ont occupé le pays en 1916 et j'ai pu assister, sans le moyen d'en prendre conscience d'abord, au développement du pays. Dès que je pu, dans la suite, en prendre conscience, j'ai compris qu'il est insensé de compromettre le bonheur des populations par des oppositions stériles sur le plan « autonomie », alors que tous, colonisateurs et colonisés, ont tout intérêt à s'entendre sur le plan « économie ».

Il ne me revient pas de me prononcer sur l'autonomie et l'indépendance ; je constate simplement que ces problèmes s'imposent désormais comme une nécessité, du fait que le Congo devient indépendant et souverain à partir du 30 juin prochain. Il n'est évidemment pas question d'accorder l'autonomie ou l'indépendance avant les élections, comme elles ne peuvent cependant pas être organisées avant longtemps ; il faudrait songer aux moyens d'y suppléer provisoirement pour sauvegarder les intérêts du Rwanda et du Burundi en face d'un Congo, sous peu Etat indépendant et souverain.

Nous sommes liés au Congo par notre union économique et il n'est plus certain que, dans les conditions réelles de l'Afrique centrale, l'Administration tutrice soit désormais pleinement qualifiée pour représenter efficacement un Territoire Africain auprès d'un Etat exclusivement géré par les Africains. C'est peut-être une erreur de ma part de formuler cette supposition, mais on reconnaîtra facilement qu'elle ne manque pas de toute probabilité. Si cette probabilité est vraisemblablement fondée, il faut tout de même l'envisager et tâcher d'y parer.

MOYENS DE PROMOTION ET PROTECTION ECONOMIQUE

Voici les moyens que je crois utiles de proposer, en vue de mettre en sûreté les intérêts économiques du Rwanda :

Nos deux pays sont actuellement régis par des lois parallèles, mais les autochtones eux-mêmes n'ont jamais été sollicités en vue d'amorcer une forme quelconque d'union. Cette union est

artificiellement représentée par le Résident Général, tandis qu'en réalité, les deux pays sont pleinement distincts.

Etant donné que le passé des deux royaumes ne permet pas qu'on songe à en faire une **Fédération**, il faudrait que les représentants qualifiés des deux parties soient invités à formuler les principes devant en faire une **Confédération**. Le Rwanda et le Burundi doivent donc à l'intérieur, rester distincts, chacun ayant son Gouvernement et son Chef suprême, tandis que pour les pays étrangers les deux royaumes constitueraient une unité. Cinq millions d'hommes pèsent davantage que deux fois deux millions et demi dans les tractations avec les pays étrangers.

Cette **Confédération** des deux pays ne peut évidemment pas s'étendre au Congo sur le plan politique, vu que ce dernier pays est trop grand : le Rwanda et le Burundi finiraient par être absorbés. Il en serait autrement si le Congo avait été lui-même organisé en Etats confédérés ou du moins fédérés, mais plus nombreux.

Quant à l'union économique, les deux royaumes doivent rester avec le Congo. Cela ne suffirait du reste pas : cette union devrait aller plus loin encore dans le sein des pays du Marché Commun.

VIS-A-VIS DU CONGO INDEPENDANT

Comme je viens de le dire plus haut, l'économie du Rwanda et du Burundi est liée intimement à celle du Congo. Que deviendrions-nous si le Congo indépendant décidait d'établir la douane entre lui et nous ? Nous avons, d'autre part, la même monnaie et la même Banque Centrale. Or, au cours de certaines sessions du Conseil Général du Rwanda-Urundi, il a été démontré que nos deux pays étaient désavantagés au profit du Congo, concernant les droits d'entrée et les importations du Congo lui-même. L'Administration du Territoire sous Tutelle ne parvint pas à faire redresser la situation en notre faveur, alors qu'il s'agissait encore, de part et d'autre, de Fonctionnaires dépendant du même Ministre. C'est pourquoi, je doute que l'Administration tutrice soit à même d'assurer efficacement nos intérêts face à un Etat uniquement géré par des Africains.

Je crois, en conséquence que, à partir du 30 juin prochain, les intérêts du Rwanda (et du Burundi évidemment), peuvent être efficacement protégés de la manière suivante :

- Il faudrait **accorder au Rwanda le droit d'un Gouvernement provisoire**, composé de Ministres techniciens **Européens**, dans l'esprit de ma note du 27 Novembre 1959, dont je Vous ai signalé l'existence. Je ne dispose pas du texte, mais j'en ai eu connaissance en son temps. Je m'étonne que le Gouvernement Belge n'ait pas tenu compte d'un document pareil. Son contenu n'est évidemment plus applicable en tous ses points : il faut l'adapter aux circonstances nouvelles, la situation ayant évolué depuis lors. Ce qui était simple à l'époque

ne l'est plus aujourd'hui. Si l'ONU examinait, en accord avec le Gouvernement Belge, le contenu de cette Note et qu'ils décidaient de l'imposer comme solution transitoire, la situation se stabiliserait au Rwanda, et nous disposerions de **Ministres** compétents, habilités pour traiter efficacement avec le Congo indépendant et souverain.

- Ces Ministres seraient évidemment assistés d'éléments autochtones, qui s'initieraient de la sorte **à la gestion du pays**. Il ne faut pas perdre de vue qu'aucun indigène n'a été initié à cette grande tâche.
- Ce Gouvernement aurait la tâche de **préparer, avec désintéressement, les élections générales, et de proposer une Constitution équilibrée**. Ceci éviterait au pays le risque d'un projet de Constitution conçue d'une manière plus ou moins partisane par la majorité éventuelle d'un Parti politique après les élections. La Loi fondamentale du pays devrait être soustraite à pareil danger.

PROBLEME DE LA « TABLE RONDE »

J'ai fait allusion plus haut, Monsieur le Président, à une Conférence de la Table Ronde qui se tiendrait à Bruxelles. En ce qui concerne le Rwanda (la situation étant devenue fondamentalement différente pour le Burundi préservé de notre régime de l'état d'exception), la question s'impose de la délégation qui y prendrait part. La Table Ronde sur le Congo a été organisée à la suite d'élections aux échelons Territorial et de Province. Ce fut là un moyen ayant servi à mesurer l'importance des Partis politiques et le rôle des milieux ruraux évoluant autour des Autorités coutumières.

Il est nécessaire de trouver, pour notre pays, un moyen analogue de sondage, pour se rendre compte de la force respective des Partis politiques. Si ce sondage de l'opinion était négligé, on risquerait de voir remettre en question les accords auxquels aboutirait la Conférence. Supposons, en effet, qu'on se contente de délégations paritaires, chaque Parti se voyant obligé de défendre son point de vue par 4 représentants. L'un ou l'autre Parti pourrait certainement boudier la mesure imposée, prétendant qu'étant donné ses objectifs – pour le moment incontrôlables, il avait droit à une représentation plus importante. Supposons maintenant qu'au moment des élections générales ce même Parti obtiendrait 75% des sièges. Le pays obtenant son indépendance, cette majorité ne manquerait pas de se rendre justice à elle-même en remettant en question les accords que ses délégués avaient naguère signés **par contrainte**, ceux qu'elle qualifiait de « *colonialistes* »_ n'ayant pas voulu écouter les réclamations antérieures.

Comment maintenant sonder l'opinion et se rendre compte de la force des Partis politiques ? Je vois un seul moyen : **faire élire les Chefs et les Sous-chefs**. J'ai dit plus haut que l'échelon Sous-Chefferie doit être géré par un fonctionnaire nommé.

Ceci n'est pas en contradiction avec ma suggestion présente. Le Sous-Chef (ou Bourgmestre si l'on veut) serait élu comme candidat des populations et l'Autorité compétente le nommerait dans le cadre d'un Statut mesurant la carrière de cette catégorie. Il en serait de même du Chef. Cependant l'échelon Chefferie peut, à mon sens, être administré par un fonctionnaire comme le propose la Déclaration Ministérielle, ou par un élu, indifférent, car la stabilité fondamentale du pays n'y est pas aussi intéressé qu'à l'échelon Sous- Chefferie (ou commune).

Et pourquoi ce sondage doit-il être fait à propos des Chefs et des sous-chefs ? Pour deux raisons principales. L'opinion générale du pays, aussi bien avant qu'après les événements de novembre 1959, réclame que les Chefs et Sous-chefs soient élus. La Déclaration Ministérielle propose l'élection des sous-chefs certes, mais ceci est insuffisant ; même dans le cas où les chefs seraient fonctionnaires, rien n'empêche que les **candidats** soient présentés par les populations au moyens d'élections. Il faut qu'au moins une fois dans l'Histoire de notre pays, on balaie le système de « pistonage » ou de favoritisme dans la nomination aux fonctions administratives. De cette manière, sera radicalement guérie cette plaie dont le pays n'a jamais cessé de souffrir.

Je souligne, une fois de plus, la différence qu'il y a entre le fait de présenter un **candidat des populations** au moyens d'élections, et le système politique qui consisterait à soumettre tel échelon administratif à des élections périodiques. Cette dernière supposition, appliquée à la sous- chefferie, gérée par un « Bourgmestre » élu périodiquement, installerait à demeure la démagogie en notre société.

LES RWANDAIS SONT-ILS « ANTI-BLANCS »?

Avant de terminer, Monsieur le Président, je voudrais donner une précision sur l'attitude ou certains propos ambigus que Vous pourriez entendre à propos de nos relations avec les Européens. A entendre certains, on dirait que le Rwanda est xénophobe ou anti-blanc. Il n'en est évidemment rien : il y a simplement une catégorie de Rwandais qui est en opposition avec les Blancs de l'Administration, et qui souhaiteraient que le rôle de ces derniers prenne fin. Quant aux autres blancs, colons de toute catégorie, et aux Asiatiques, etc., aucun Rwandais éclairé n'ignore leur importance dans l'économie du pays et personne ne peut leur être hostile.

Astrida, le 13 mars 1960.(p. date ,haut)